



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

nuisibles

Question écrite n° 78941

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche les résultats de la campagne menée contre les nuisances provoquées par les criquets.

Texte de la réponse

Le phénomène de pullulation de criquets italiens (*Calliptamus italicus*), qui a été observé durant l'été 2005, est un phénomène très conjoncturel. La dernière grande pullulation remontait à 1986, bien que l'insecte en cause soit naturellement présent à l'état dispersé sur les zones des Causses de l'Aveyron, dans lesquelles il est observé tous les ans en période estivale. Le ministère de l'agriculture et de la pêche n'a pas prévu de mesures de compensation spécifiques liées aux attaques de criquets en 2005 pour le sud de l'Aveyron. Ces ravageurs ont eu un impact limité au regard des conséquences de la sécheresse, qui reste la cause majeure des faibles rendements dans l'Aveyron. Le phénomène de pullulation de 2005, moins important que celui de 1986, est explicable par un cumul de déficit de pluviométrie de l'automne 2004 au printemps 2005, qui a empêché l'action de champignons qui régulent naturellement les populations de criquet. Fort de l'expérience de 1986, un dispositif de surveillance et d'information a immédiatement été mis en place par le service régional de la protection des végétaux avec les acteurs concernés au niveau local. Une stabilisation de la situation au milieu du mois de juillet n'a pas rendu nécessaire l'utilisation d'insecticides. Les quelques dégâts isolés, notamment dans des luzernes et des potagers, ont été gérés par les agriculteurs en valorisant l'activité secondaire de l'insecticide utilisé contre d'autres insectes présents sur ces cultures, dans le cadre d'usages autorisés. Pour l'année 2006, une surveillance des populations de criquets est mise en place depuis le début du printemps et, si nécessaire, les mesures de gestion appropriées seront préconisées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78941

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10696

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8764